



Retour au pays natal apres mariage

Par **fromeg**, le **10/01/2015** à **22:28**

Bonjour,

je suis entrée en France avec un visa Schengen court séjour et je m'y suis mariée; mon mari est français et je devrais remplir la condition de 6 mois de vie de commune pour déposer ma 1ère demande de titre de séjour à la préfecture. Hors entre temps je suis permissionnaire auprès de mon employeur chez moi qui exige que je doive reprendre le travail dans les brefs délais.

Alors étant donné que je ne déposerai ma demande à la préfecture qu'en Mars prochain et que nous ne sommes qu'en janvier, puis repartir chez moi et revenir en France après 3 mois le temps de me désengager à mon travail? cette interruption de communauté de vie avec mon mari et le retour en France avec le visa d'un autre pays membre de l'EU feront-ils entrave à ma demande de titre de séjour à mon retour?

Vos éclaircissements me seront d'une aide capitale? car je suis très stressée.

je vous remercie